



UNEmIG
Union Nationale Des Employeurs
des Industries Gazières

Actu

de la branche des IEG
pour les salariés

Couverture supplémentaire maladie (CSM) La branche des IEG améliore son dispositif à compter du 1^{er} janvier 2016

Le 16 novembre 2015, les groupements d'employeurs de la branche professionnelle des IEG (UFE et UNEmIG) et l'ensemble des 5 Fédérations Syndicales (CFE-CGC, CFTC-CMTE, FCE-CFDT, FNEM -FO et FNME-CGT) ont signé, à l'unanimité, un second avenant à l'accord relatif à la mise en place de la couverture supplémentaire maladie des agents des Industries Electriques et Gazières.

Par cet avenant, la branche professionnelle des IEG:

- **Améliore les niveaux de prise en charge sur plusieurs postes, dont notamment :**

- **L'Optique : verres adultes et chirurgie de l'œil,**
- **Le Dentaire : implantologie et parodontologie,**
- **Les Médecines douces (ostéopathie, chiropractie, étio-pathie),**
- **Les Prothèses auditives,**

- **Met en conformité la CSM avec les nouvelles règles du contrat responsable, qui s'imposent aux complémentaires santé.**

Par ailleurs, afin d'assurer un pilotage financier plus précis du régime, des excédents ayant été constitués depuis la création de la CSM, les cotisations patronales et salariales seront réduites sur les années 2016, 2017 et 2018. A partir de l'année 2019, un mécanisme d'ajustement des montants des cotisations sera mis en place, avec la définition d'un taux d'appel annuel, permettant d'adapter le financement de la couverture au plus près de la consommation des salariés et de leur famille.

Enfin, une dispense d'adhésion des ayants droits déjà couverts, à titre obligatoire, par un autre dispositif a été prévue.

Une information plus précise sur les modifications apportées au régime, ainsi que sur la nouvelle grille des prestations applicables dès le 1^{er} janvier 2016, feront l'objet d'un envoi groupé avec la carte de tiers payant CSM à tous les salariés statutaires, à la fin de cette d'année.

SGE DES IEG

SECRÉTARIAT DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS
DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIÈRES

La branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières (IEG) regroupe les 156 entreprises qui, en France, exercent des activités de production, transport, distribution, commercialisation et fourniture d'électricité et de gaz et dont le personnel (plus de 145 000 salariés) relève du statut national du personnel des IEG.

Toutes les infos sur le site
sgieieg.fr